



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 29 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 29 février, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2020

♦ **PRESENTS** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Jérémy CAZEMAJOU, Pierrette DULAC, Romuald LEROUSSÉAU, Émilie MAILLOU, Véronique MUSOLINO, Brigitte THOUMAZEAU, Roger VIGNEAU, Jean BARBE, Corine GLEYROUX, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE

♦ **EXCUSES** : Danielle FONTAINE, Thierry CARRETEY, Nathalie DELAUNAY

♦ **POUVOIRS** : Danielle FONTAINE à Pierrette DULAC, Thierry CARRETEY à Thierry MARCHAND

♦ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique MUSOLINO

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2020 est approuvé **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR

1. Proposition de dossiers avec débat :

Dossier n°01 : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 (commune)

Dossier n°02 : affectation des résultats 2019 (commune)

Dossier n°03 : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 (camping)

Dossier n°04 : point sur le lotissement « Terres de Lartigue »

Dossier n°05 : participation financière pour l'opération façades

Dossier n°06 : vente d'une parcelle communale

NOTE COMPLEMENTAIRE : tableaux des effectifs des agents communaux

2. Proposition de dossiers techniques :

Dossier n°07 : permanences du bureau de vote pour les élections municipales

Dossier n°08 : bilan d'activités 2019 de Val de Garonne Agglomération

3. Informations diverses

4. Questions orales (30 min)

DOSSIER N°1
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Commune)

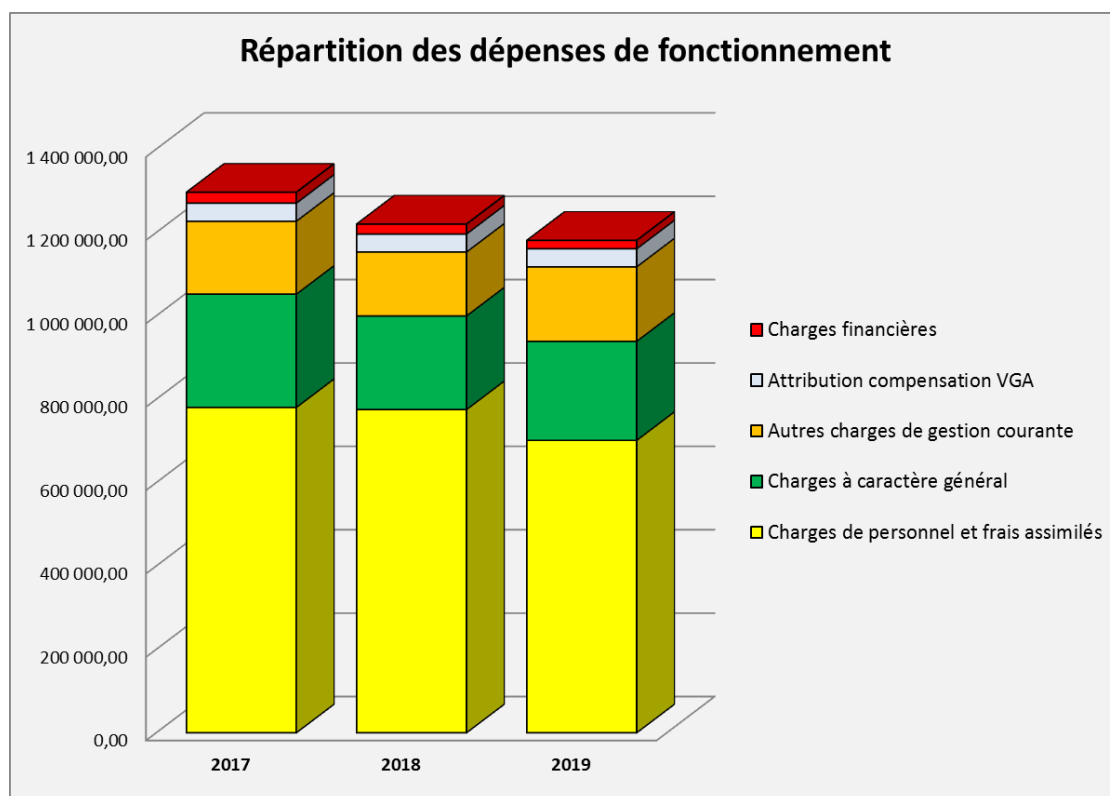
Madame la Maire présente le compte administratif 2019 de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE
Fonctionnement - Dépenses

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
011	Charges à caractère général	253 570,00	0,00	0,00	253 570,00	237 571,39	93,69
60611	Eau et assainissement	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	13 785,97	86,16
60612	Energie - Electricité	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	24 421,02	122,11
60613	Chauffage urbain	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	8 353,51	41,77
60622	Carburants	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	5 229,88	130,75
60623	Alimentations	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	2 052,50	205,25
60631	Fournitures d'entretien	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	3 974,00	110,39
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	0,00	0,00	800,00	1 524,60	190,58
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 012,00	101,20
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 508,32	112,71
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèque, médiathèque)	100,00	0,00	0,00	100,00	122,30	122,30
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	4 502,97	75,05
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 963,60	104,82
6122	Crédit-bail mobilier	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	13 675,20	75,97
6135	Locations mobilières	7 600,00	0,00	0,00	7 600,00	4 582,14	60,29
615221	Bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	2 594,17	51,88
615228	Autres bâtiments	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	6 089,11	243,56
615231	Voiries	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	5 954,16	74,43
61551	Matériel roulant	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	5 060,09	202,40
61558	Autres biens mobiliers	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	4 287,00	171,48
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	8 509,45	85,09
6161	Multirisques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	2 360,87	23,61
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	6 832,06	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	2 904,00	
6182	Documentation générale et technique	50,00	0,00	0,00	50,00	40,00	80,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	3 173,00	113,32
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	615,00	61,50
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	0,00	0,00	600,00	531,15	88,53
6226	Honoraires	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	34 716,78	69,43
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 519,80	113,00
6231	Annonces et insertions	700,00	0,00	0,00	700,00	85,80	12,26
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 540,50	105,41
6236	Catalogues et imprimés	700,00	0,00	0,00	700,00	1 052,15	150,31
6238	Divers	100,00	0,00	0,00	100,00	95,94	95,94
6247	Transports collectifs	70,00	0,00	0,00	70,00	64,90	92,71
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	44,08	
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 047,85	104,79
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	12 005,28	150,07
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00	0,00	700,00	700,44	100,06
6284	Redevances pour services rendus	200,00	0,00	0,00	200,00	1 252,44	626,22
62876	Au GFP de rattachement	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	2 919,00	194,60
62878	A d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 640,14	
63512	Taxes foncières	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 189,00	102,10
6358	Autres droits	50,00	0,00	0,00	50,00	39,22	78,44

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE
Fonctionnement - Dépenses

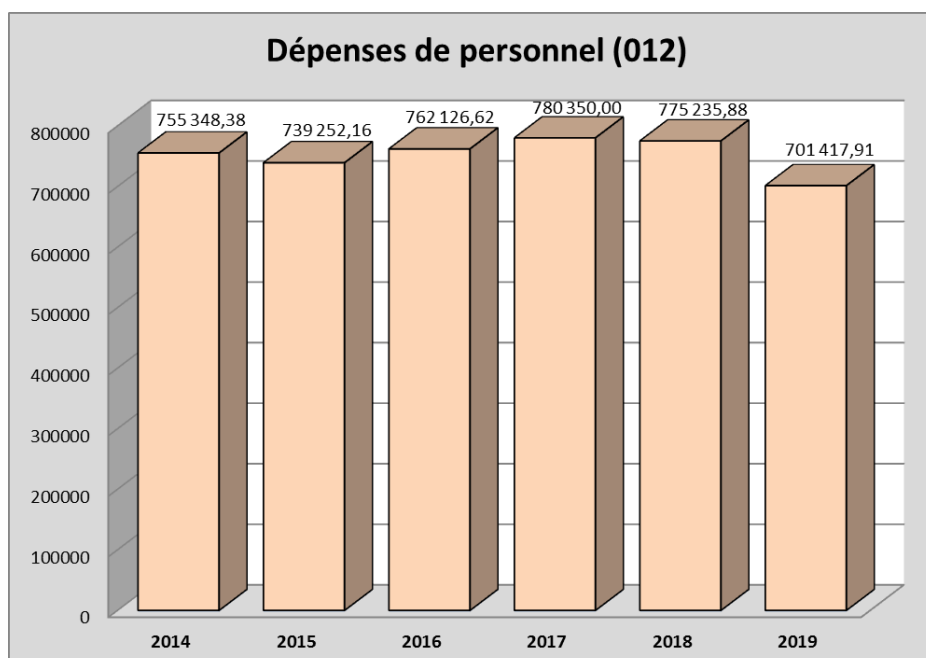
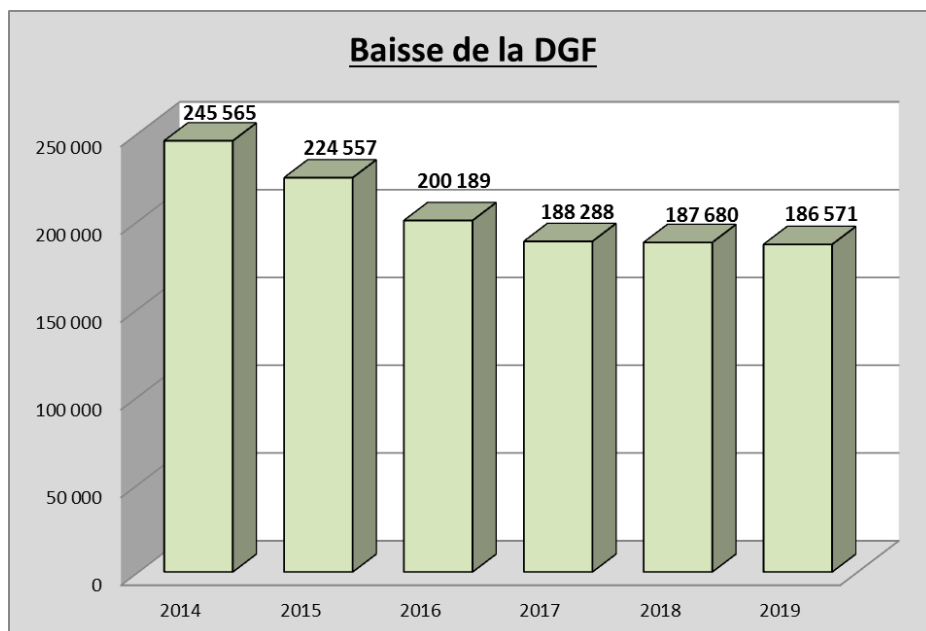
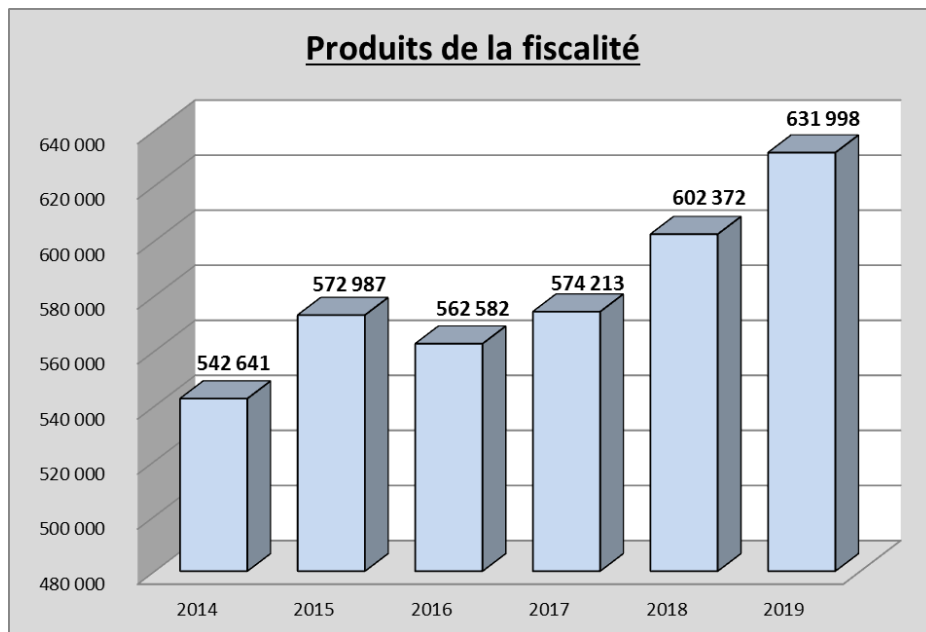
Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
012	Charges de personnel et frais assimilés	730 572,00	-12 000,00	0,00	718 572,00	701 417,91	97,61
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
6218	Autres personnel extérieur	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	17 262,17	132,79
6331	Versement de transport	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 081,23	104,06
6332	Cotisations versées au FNAL	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	2 090,91	99,57
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 075,62	100,76
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 254,44	96,50
6411	Personnel titulaire	427 872,00	0,00	0,00	427 872,00	427 564,29	99,93
6413	Personnel non titulaire	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	14 768,09	56,80
6451	Cotisations à l'URSSAF	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00	62 187,46	101,95
6453	Cotisations aux caisses de retraite	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	121 014,97	100,85
6454	Cotisations aux ASSEDIC	600,00	0,00	0,00	600,00	603,31	100,55
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00	-12 000,00	0,00	16 000,00	23 810,51	148,82
6458	Cotisations aux organismes sociaux	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 352,55	95,79
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 140,00	98,57
6488	Autres charges	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	11 212,36	86,25
014	Atténuations de produits	43 210,00	0,00	0,00	43 210,00	43 209,80	100,00
739211	Attributions de compensation	43 210,00	0,00	0,00	43 210,00	43 209,80	100,00
65	Autres charges de gestion courante	174 120,00	12 000,00	0,00	186 120,00	178 663,45	95,99
651	Redevance pour concessions,brevets,licences...	50,00	0,00	0,00	50,00	528,11	1 056,22
6531	Indemnités	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	40 523,52	98,84
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	6 993,00	99,90
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	42 557,00	0,00	0,00	42 557,00	42 324,88	99,45
65548	Autres contributions	42 078,00	12 000,00	0,00	54 078,00	48 439,49	89,57
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 892,71	115,71
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	38 380,00	0,00	0,00	38 380,00	36 960,00	96,30
65888	Autres	5,00	0,00	0,00	5,00	1,74	34,80
66	Charges financières	20 300,00	0,00	0,00	20 300,00	20 132,94	99,18
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	20 132,94	99,67
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	260,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	250,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	215 671,00	0,00	0,00	215 671,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00	0,00	0,00	429,00	20 031,38	4 669,32
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	325,43	
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	0,00	0,00	0,00	19 277,82	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	429,00	0,00	0,00	429,00	428,13	99,80
		1 438 132,00	0,00	0,00	1 438 132,00	1 201 026,87	



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE
Fonctionnement - Recettes

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	826,00	8,26
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	826,00	8,26
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	130 150,00	0,00	0,00	130 150,00	94 787,43	72,83
7022	Coupes de bois	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	566,67	28,33
70312	Redevances funéraires	150,00	0,00	0,00	150,00	50,00	33,33
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 266,00	63,30
70632	A caractère de loisirs	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	7 734,61	96,68
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00	32 824,80	88,72
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 411,51	117,63
70841	Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS, Ecoles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	9 967,32	49,84
70846	au GFP de rattachement	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00	34 605,54	101,78
70848	aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	
70876	par le GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	2 948,00	29,48
70878	par d'autres redevables	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	828,48	5,52
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	500,00	0,00	0,00	500,00	304,50	60,90
73	Impôts et taxes	687 276,00	0,00	0,00	687 276,00	697 922,97	101,55
73111	Taxes foncières et d'habitation	630 176,00	0,00	0,00	630 176,00	631 998,00	100,29
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	2 760,00	276,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	36 050,00	138,65
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	27 114,97	90,38
7388	Autres taxes diverses	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	468 946,00	0,00	0,00	468 946,00	434 057,48	92,56
7411	Dotation forfaitaire	186 571,00	0,00	0,00	186 571,00	186 571,00	100,00
74121	Dotation de solidarité rurale	109 298,00	0,00	0,00	109 298,00	109 298,00	100,00
74127	Dotation nationale de péréquation	12 209,00	0,00	0,00	12 209,00	0,00	0,00
744	FCTVA	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	1 726,24	28,77
7461	D.G.D.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 085,00	
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	134,83	
7472	Régions	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
7473	Départements	500,00	0,00	0,00	500,00	150,08	30,02
74748	Autres communes	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	42 562,20	81,85
7478	Autres organismes	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	24 755,80	77,36
7482	Compens.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	100,00	0,00	0,00	100,00	123,14	123,14
74832	Attribution du fonds départ. péréquation taxe pro.	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	4 193,19	55,91
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	22 697,00	0,00	0,00	22 697,00	22 697,00	100,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	33 011,00	0,00	0,00	33 011,00	33 011,00	100,00
7488	Autres attributions et participations	6 560,00	0,00	0,00	6 560,00	3 750,00	57,16
75	Autres produits de gestion courante	62 400,00	0,00	0,00	62 400,00	58 815,66	94,26
752	Revenus des immeubles	57 400,00	0,00	0,00	57 400,00	54 814,77	95,50
7561	Régies dotées de la seule autonomie financière	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 000,00	80,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,89	
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	40,00	6,60	16,50
761	Produits de participations	40,00	0,00	0,00	40,00	6,60	16,50
77	Produits exceptionnels	10 100,00	0,00	0,00	10 100,00	31 256,33	309,47
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	19 603,25	
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	11 653,08	116,53
002	Excédent de fonctionnement reporté	9 220,00	0,00	0,00	9 220,00	9 219,05	99,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	51 913,81	86,52
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	51 913,81	86,52
		1 438 132,00	0,00	0,00	1 438 132,00	1 378 805,33	

GRAPHIQUES COMPARATIFS SUR PLUSIEURS EXERCICES



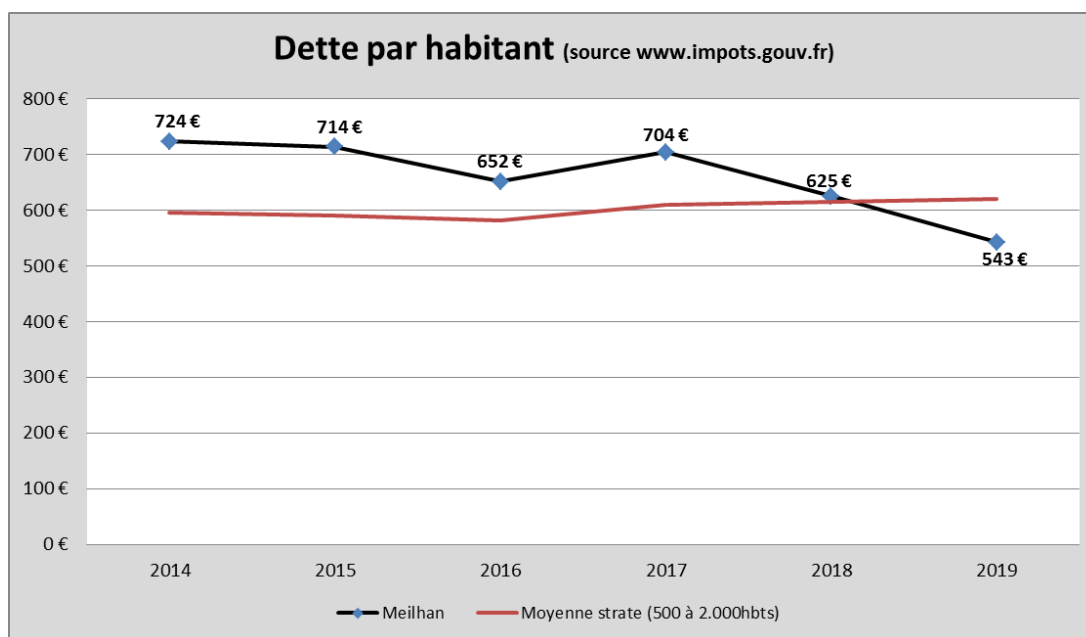
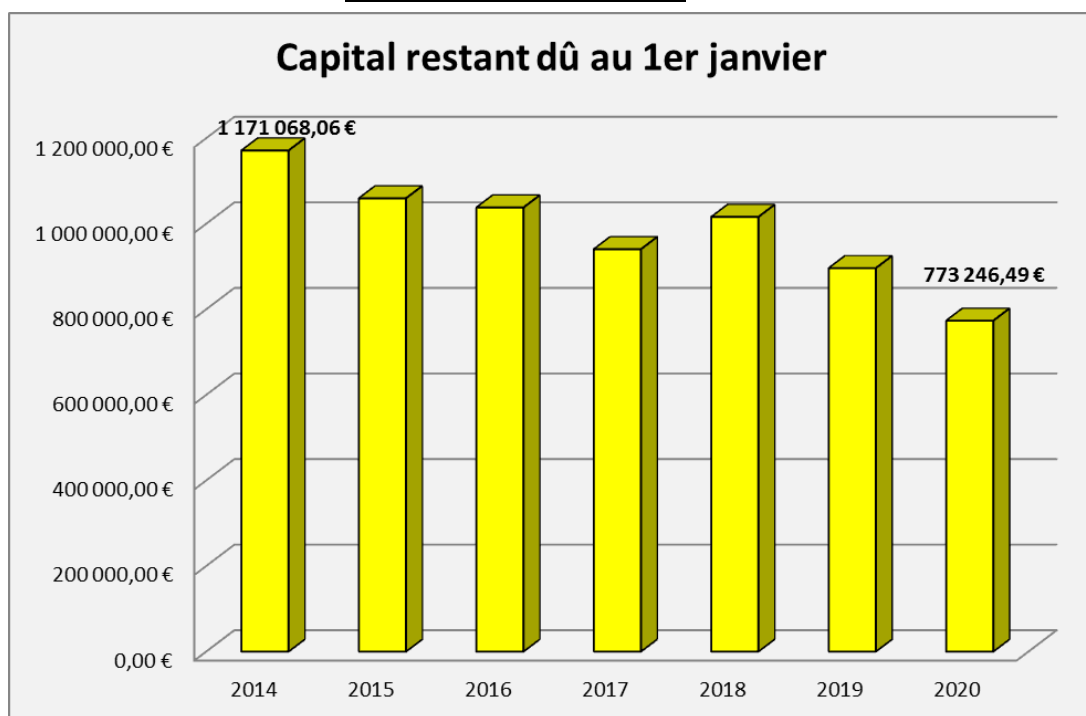
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE
Investissement - Dépenses

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
16	Emprunts et dettes assimilés	126 495,00	0,00	0,00	126 495,00	124 281,40	98,25
1641	Emprunts en euros	123 000,00	0,00	0,00	123 000,00	122 850,40	99,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	0,00	0,00	3 495,00	1 431,00	40,94
20	Immobilisations incorporelles	13 200,00	15 500,00	0,00	28 700,00	14 407,77	50,20
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	6 000,00	8 500,00	0,00	14 500,00	8 393,95	57,89
2031	Frais d'études	6 000,00	7 000,00	0,00	13 000,00	4 860,00	37,38
2051	Concessions et droits similaires	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 153,82	96,15
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
2041582	Bâtiments et installations	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 400,00	15 000,00	6 000,00	35 400,00	32 206,86	90,98
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	771,60	
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	583,43	
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	500,00	0,00	0,00	500,00	673,68	134,74
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 793,47	
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	860,40	8,60
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	15 000,00	0,00	16 000,00	15 482,76	96,77
2184	Mobilier	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 400,00	0,00	6 000,00	8 400,00	7 288,52	86,77
23	Immobilisations en cours	41 000,00	-30 500,00	0,00	10 500,00	8 945,02	85,19
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	2 908,22	26,44
2313	Constructions	15 000,00	-23 500,00	0,00	-8 500,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	15 000,00	-7 000,00	0,00	8 000,00	6 036,80	75,46
001	Déficit d'investissement reporté	273 456,00	0,00	0,00	273 456,00	273 455,89	100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	51 913,81	86,52
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	15 721,78	
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	262,51	
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 572,47	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	8 145,69	
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	8 191,42	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	8 921,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 098,94	
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
		560 551,00	0,00	6 000,00	566 551,00	505 210,75	

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE
Investissement - Recettes

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	185 856,00	0,00	0,00	185 856,00	178 473,47	96,03
10222	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	12 586,35	62,93
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 031,23	100,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	155 856,00	0,00	0,00	155 856,00	155 855,89	100,00
13	Subventions d'investissement reçues	27 500,00	0,00	13 100,00	40 600,00	30 865,99	76,02
1321	Etats et établissements nationaux	1 500,00	0,00	2 100,00	3 600,00	12 669,99	351,94
1322	Régions	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	12 697,00	63,49
1327	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	100,00
1342	Amendes de Police	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	3 999,00	66,65
16	Emprunts et dettes assimilés	3 495,00	0,00	0,00	3 495,00	1 432,26	40,98
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	0,00	0,00	3 495,00	1 432,26	40,98
021	Virement de la section de fonctionnement	215 671,00	0,00	0,00	215 671,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	110 500,00	120 500,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00	0,00	0,00	429,00	20 031,38	4 669,32
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	19 277,82	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	323,52	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1,91	
28041582	Bâtiments et installations	429,00	0,00	0,00	429,00	428,13	99,80
		442 951,00	0,00	123 600,00	566 551,00	230 803,10	

L'ETAT DE LA DETTE



Madame la Maire indique que les produits de la fiscalité ont augmenté alors que les taux communaux sont inchangés depuis 2012. Ceci est dû à la révision des bases et au travail de la commission des impôts. Depuis 2014, la baisse de la DGF a généré un manque à gagner avoisinant les 240.000€ pour la commune.

En ce qui concerne la dette, les chiffres qui ont été publiés dans la presse sont faux.

Jean BARBE dit que la commune vit à crédit depuis plusieurs mois. On fait de la cavalerie.

Thierry MARCHAND répond qu'il faut différencier un budget et la trésorerie. La commune n'a pas contracté d'emprunt depuis 2017. Il faut faire attention à ce que l'on dit dans l'unique but de faire peur à la population.

Madame la Maire rappelle que les comptes sont validés par la receveuse municipale.

Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE demande où en est la dette par habitant.

Madame la Maire répond que nous sommes actuellement à 543€ par habitant, soit en dessous de la moyenne de la strate qui est à 621€.

Madame la Maire présente ensuite le compte de gestion 2019 de la commune, dressé par la receveuse municipal.

32700 - MEILHAN SUR GARONNE -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	566 551,00	1 457 735,25	2 024 286,25
Titres de recettes émis (b)	230 803,10	1 372 634,90	1 603 438,00
Réductions de titres (c)		3 048,62	3 048,62
Recettes nettes (d = b - c)	230 803,10	1 369 586,28	1 600 389,38
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	566 551,00	1 457 735,25	2 024 286,25
Mandats émis (f)	231 754,86	1 202 510,26	1 434 265,12
Annulations de mandats (g)		1 483,39	1 483,39
Dépenses nettes (h = f - g)	231 754,86	1 201 026,87	1 432 781,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		168 559,41	167 607,65
(h - d) Déficit	951,76		

Madame la Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. La Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-01

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

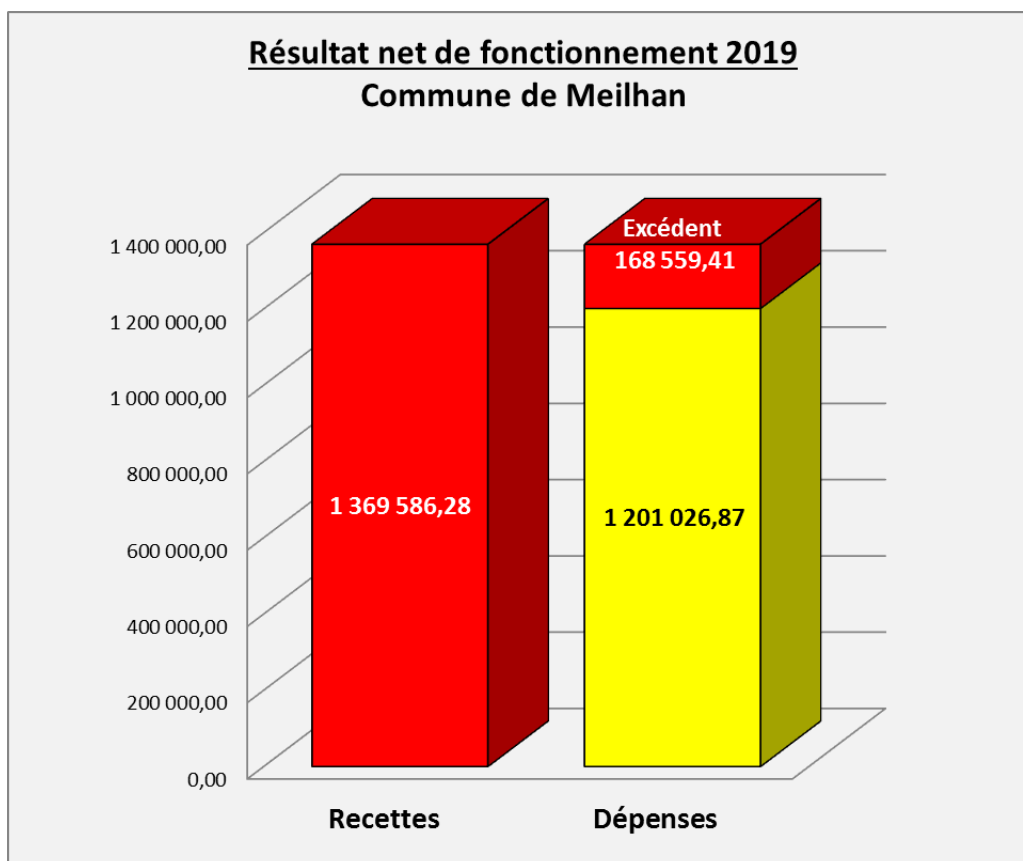
Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À la majorité*

-DECLARE que le Compte de Gestion de la commune de Meilhan-sur-Garonne, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Madame la Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-VU la délibération n°2020-02-01 portant approbation du Compte de gestion 2019,

-VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

-CONSIDERANT que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-CONSIDERANT que Madame Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

-DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	566.551,00
	Réalisé	505.210,75
	Reste à réaliser	6 000,00

Recettes	Prévus	566.551,00
	Réalisé	230.803,10
	Reste à réaliser	109.500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1.438.132,00
	Réalisé	1.201.026,87
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	1.438.132,00
	Réalisé	1.378.805,33
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	-274.407,65
Fonctionnement :	177.778,46
Résultat global :	-96.629,19

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-02

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À la majorité*

-CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

-APPROUVE le compte administratif 2019 de la commune de Meilhan-sur-Garonne,

-ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°2
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (Commune)

Madame la Maire présente le résultat 2019 de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
- CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : **168.559,41 €**
-un excédent reporté de : **9.219,05 €**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **177.778,46 €**

-un déficit d'investissement de : **274.407,65 €**
-un excédent des restes à réaliser de : **103.500,00 €**
Soit un besoin de financement de : **170.907,65 €**

DÉLIBÉRATION N° 2020-04-03

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 12
Contre : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À la majorité*

- DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :	177.778,46 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	170.907,65 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	6.870,81 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT	274.407,65 €

DOSSIER N°3
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Camping municipal)

Madame la Maire présente le compte administratif 2019 du Camping Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN-SUR-GARONNE
Fonctionnement - Dépenses

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
011	Charges à caractère général	196,00	0,00	0,00	196,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	196,00	0,00	0,00	196,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 000,00	80,00
672	Reversement de l'excédent à la coll. de rattach.	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 000,00	80,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	0,00	0,00	1 430,00	1 428,75	99,91
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 430,00	0,00	0,00	1 430,00	1 428,75	99,91
		7 126,00	0,00	0,00	7 126,00	5 428,75	

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN-SUR-GARONNE
Investissement - Recettes

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
001	Excédent d'investissement reporté	1 429,00	0,00	0,00	1 429,00	1 428,77	99,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	0,00	0,00	1 430,00	1 428,75	99,91
28131	Bâtiments	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	1 099,79	99,98
28153	Installations à caractère spécifique	38,00	0,00	0,00	38,00	37,27	98,08
28154	Matériel industriel	292,00	0,00	0,00	292,00	291,69	99,89
		2 859,00	0,00	0,00	2 859,00	2 857,52	

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN-SUR-GARONNE
Fonctionnement - Recettes

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	915,76	91,58
7087	Remboursements de frais	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	915,76	91,58
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 082,79	101,66
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 082,79	101,66
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 126,00	0,00	0,00	1 126,00	1 125,76	99,98
		7 126,00	0,00	0,00	7 126,00	7 124,31	

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN-SUR-GARONNE
Investissement - Dépenses

Art.	Désignation	BP	DM+VC	RAR	Total Budget	Réalisé	% Réal.
21	Immobilisations corporelles	2 859,00	0,00	0,00	2 859,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	2 859,00	0,00	0,00	2 859,00	0,00	0,00
		2 859,00	0,00	0,00	2 859,00	0,00	

Madame la Maire présente ensuite le compte de gestion 2019 de la commune, dressé par le receveur municipal.

32800 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN/GARO
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 859,00	7 126,00	9 985,00
Titres de recettes émis (b)	1 428,75	5 998,55	7 427,30
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 428,75	5 998,55	7 427,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 859,00	7 126,00	9 985,00
Mandats émis (f)		5 428,75	5 428,75
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		5 428,75	5 428,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 428,75	569,80	1 998,55
(h - d) Déficit			

Madame la Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. La Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-01 CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

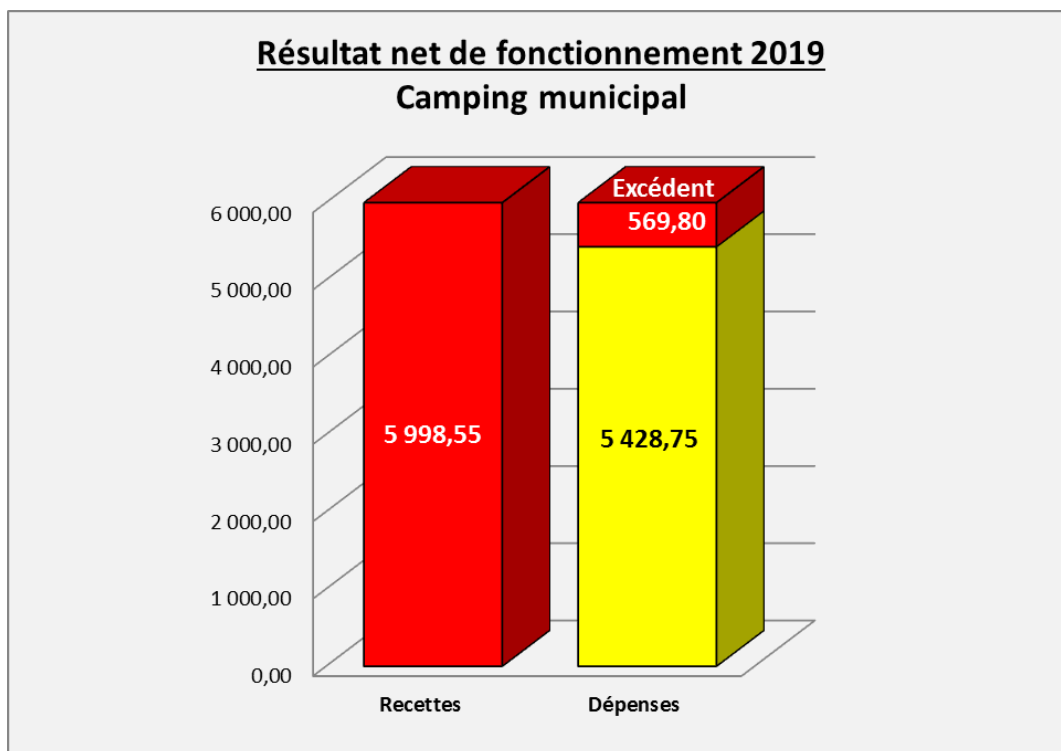
Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À la majorité*

-DECLARE que le Compte de Gestion du camping municipal, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Madame la Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-**VU** la délibération n°2020-02-01 portant approbation du Compte de gestion 2019,

-**VU** les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

-**CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-**CONSIDERANT** que Madame Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

-**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	2.859,00
	Réalisé	0,00
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	2.859,00
	Réalisé	2.857,52
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	7.126,00
	Réalisé	5.428,75
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	7.126,00
	Réalisé	7.124,31
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	2.857,52
Fonctionnement :	1.695,56
Résultat global :	4.553,08

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-02 CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À la majorité*

-**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

-**APPROUVE** le compte administratif 2019 du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne,

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°4

POINT SUR LE LOTISSEMENT « TERRES DE LARTIGUE »

Madame le Maire expose que par concession d'aménagement en date du 26 décembre 2018, la commune de Meilhan-sur Garonne a confié à la SEM 47 l'aménagement du lotissement Terres de Lartigue, lotissement qui permettra de proposer 17 lots en libre accession. Afin de répondre aux demandes de terrains à bâtir, les lots doivent préalablement être aménagés. Dans ce but la SEM 47 a engagé un appel d'offres qui permettra de désigner l'entreprise qui aura pour mission de faire ces travaux courant 2020. L'engagement de ces travaux nécessite la mise en place d'un emprunt. Après mise en concurrence de plusieurs banques, la SEM 47 a retenu l'offre de la Caisse d'Épargne qui propose de réaliser ce prêt pour un taux fixe de 0.44% sur une durée de 6 ans.

Conformément à l'article 19 de la concession d'aménagement, il appartient maintenant à la commune de Meilhan-sur-Garonne d'apporter sa garantie à hauteur de 80% du montant emprunté pour finaliser la mise en place du prêt et engager les travaux dans la foulée.

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-04

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 09

Contre : 05 (Brigitte THOUHAZEAU, Romuald LEROUSSÉAU,
Jean BARBE, Corine GLEYROUX, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE)

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À la majorité*

-ACCEPTE que la commune de Meilhan-sur-Garonne accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par la SEM47 aux conditions suivantes :

♦**Article 1** : *L'assemblée délibérante de la Commune de Meilhan-sur-Garonne accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 500.000€ souscrit par la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne SEM 47, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Épargne. Ce prêt est destiné à financer la création d'un lotissement «Terres de Lartigue» sis, à Meilhan-sur-Garonne.*

♦**Article 2** : *Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :*

<i>Établissement prêteur</i>	CAISSE D'EPARGNE
<i>Montant</i>	500 000 euros
<i>Durée totale</i>	6 ans
<i>Périodicité des échéances</i>	Annuelle
<i>Conditions financières</i>	Taux fixe 0.44%
<i>Calcul des intérêts</i>	Sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360j
<i>Mode d'amortissement du capital</i>	Progressif
<i>Garanties</i>	Garantie de la Commune de Meilhan-sur-Garonne à hauteur de 80% du montant emprunté
<i>Frais de dossier</i>	500 €

♦**Article 3** : *La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

♦**Article 4** : *La collectivité s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.*

-AUTORISE Madame le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Banque et l'Emprunteur.

Madame la Maire précise que le montant prévisionnel des lots a été revu à la baisse suite à l'appel d'offres.

Jean BARBE demande combien de temps la commune sera cautionnaire.

Madame la Maire répond que ce sera le temps de la durée du prêt (6 ans).

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE propose de laisser cette décision à la nouvelle mandature.

Émilie MAILLOU précise que la SEM47 a les fonds nécessaires pour rembourser ce prêt. Il s'agit juste d'une formalité.

Jean BARBE dit qu'on sert de caution mais qu'on est sûr de rien.

Thierry MARCHAND ajoute que la SEM47 a les moyens financiers.

Pour **Fabienne GUIPOUY LAFARGUE**, cette décision va engager les prochains élus. Il vaudrait mieux leur laisser ce choix.

Romuald LEROUSSEAU dit qu'il est d'accord avec cette remarque. On n'est pas à 2 mois près.

Madame la Maire répond que cela va retarder le projet alors qu'il est déjà bien avancé.

DOSSIER N°5

PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION FACADES

Madame la Maire rappelle que par délibération n°2017-12-09 en date du 09/12/2017 la commune de Meilhan a décidé de lancer une opération « Façades » sur la période 2018-2021, dans le cadre d'un dispositif coordonné par Val de Garonne Agglomération.

Cette opération consiste en une aide technique, administrative et financière afin d'inciter les propriétaires privés à protéger et valoriser leur patrimoine bâti et par voie de conséquence à améliorer le cadre de vie des résidents et renforcer l'attractivité de la commune.

La participation financière de la commune aux projets de rénovation de façades a été fixée selon les modalités suivantes :

-25% d'une dépense totale HT plafonnée à 5.000,00€ pour les propriétaires occupants « modestes et très modestes » (grille Anah)

-20% d'une dépense totale HT plafonnée à 5.000,00€ pour les autres propriétaires.

Madame la Maire informe que le comité de sélection de l'opération « Façades » multi-sites, réuni le 17 décembre 2019, a émis un avis favorable pour accorder à M. Michel VILLABONA une subvention maximale de 5.000,00€ pour le projet de rénovation de 2 façades de son immeuble situé au 22 rue Raymond Peydecastaing. La commune de Meilhan devra donc verser au propriétaire 50% du montant de cette subvention (à savoir 2.500,00€) et Val de Garonne Agglomération le même montant.

-VU la délibération n°2017-12-09 de la commune de Meilhan en date du 09/12/2017 actant la participation à l'opération « Façades » sur la période 2018-2021, dans le cadre d'un dispositif coordonné par Val de Garonne Agglomération ;

-VU la convention de prestation de services entre Val de Garonne Agglomération et la commune de Meilhan sur Garonne en date du 11 juillet 2018 ;

-VU le règlement d'intervention de l'opération « Façades » de la commune de Meilhan-sur-Garonne ;

-VU la demande de subvention formulée par M. Michel VILLABONA ;

-VU l'avis favorable du comité de sélection de l'opération « Façades » multi-sites en date du 17 décembre 2019 ;

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-05

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité*

-S'ENGAGE à verser à M. Michel VILLABONA une subvention de 2.500,00€ pour deux façades subventionnées dans le cadre de l'Opération Façades ;

-PRECISE que ce versement s'effectuera après réalisation des travaux sur présentation des factures acquittées ;

-PRECISE que la subvention sera proratisée si le montant définitif des travaux s'avère inférieur au montant prévisionnel ;

-AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération ;

-INSCRIT au budget la dépense.

DOSSIER N°6

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Madame la Maire informe que M. Jackie MIRAMBET, résidant à Meilhan-sur-Garonne, souhaite acheter à la commune un fossé cadastré ZV48 au lieu-dit « Goujon », d'une surface de 810m², afin de pouvoir accéder à des terres qu'il exploite de chaque côté.

Roger VIGNEAU précise que c'est un fossé créé par l'AFR et qui récupère les eaux des bassins versants.

Madame la Maire demande à l'assemblée si elle souhaite vendre cette parcelle et dans l'affirmative, de déterminer son prix de vente.

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-06

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité*

-DECIDE la vente de la parcelle cadastrée ZV48 à M. Jackie MIRAMBET, domicilié à Meilhan-sur-Garonne,

-FIXE le prix de vente de cette parcelle à 0,25€ le mètre carré,

-PRECISE que cette vente sera formalisée par la signature d'un acte administratif,

-AUTORISE Madame la Maire à signer tout document ou acte relatifs à cette vente,

-INSCRIT la recette au budget.

NOTE COMPLEMENTAIRE

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS COMMUNAUX

Madame la Maire informe qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} mars 2020 afin de prendre des mouvements de personnel et des avancements de grade.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

-VU le code général des collectivités territoriales,

-VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

-VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

-VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

-VU le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

-CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Meilhan-sur-Garonne à la date du 1^{er} octobre 2019 afin de prendre en compte des mouvements de personnel et des avancements de grade,

-CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16/11/2019,

DÉLIBÉRATION N° 2020-02-07

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité*

-ADOpte le tableau des emplois ainsi proposé, qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2020 :

TITULAIRES				
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 1° classe	B3	2	1	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C3	2	0	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C2	4	4	1 (28h/sem)
Adjoint administratif	C1	1	0	0

TITULAIRES				
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE MEDICO SOCIALE				
ATSEM principal de 1° classe	C3	2	2	1 (31,5h/sem)
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du Patrimoine principal 2° classe	C2	1	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C3	1	1	
Adjoint technique principal de 1° classe	C3	2	2	
Adjoint technique principal de 2° classe	C2	3	3	
Adjoint technique	C1	3	2	
TOTAL TITULAIRES		22	16	2

CONTRACTUELS - EMPLOIS PERMANENTS						
Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Rémunération	Motif du contrat
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1° classe	C3	1	1	1 (20h/sem)	IB 457	Article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984
TOTAL CONTRACTUELS		1	1	1		

-INSCRIT au budget de la commune de Meilhan-sur-Garonne les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

DOSSIER N°7
PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

	*Président (ou suppléant)	Assesseur 1	Assesseur 2	Assesseur 3	Assesseur 4	Assesseur 5
08h00/08h30	Régine POVEDA	Roger VIGNEAU	Thierry MARCHAND	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves	
08h30/09h00	Régine POVEDA	Émilie MAILLOU	Thierry MARCHAND	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves	
09h00/09h30	Régine POVEDA	Thierry MARCHAND	Émilie MAILLOU	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves	
09h30/10h00	Régine POVEDA	Thierry MARCHAND	Émilie MAILLOU	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves	
10h00/10h30	Régine POVEDA	Émilie MAILLOU	Jérémy CAZEMAJOU	Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE	LE DORTZ Yves	
10h30/11h00	Régine POVEDA	Émilie MAILLOU	Jérémy CAZEMAJOU	Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE	Sébastien GAY	
11h00/11h30	<i>Thierry MARCHAND</i>	Émilie MAILLOU	Jérémy CAZEMAJOU	Jean BARBE	Sébastien GAY	
11h30/12h00	<i>Thierry MARCHAND</i>	Émilie MAILLOU	Jérémy CAZEMAJOU	Jean BARBE	Sébastien GAY	
12h00/12h30	<i>Thierry MARCHAND</i>	Véronique MUSOLINO	Thierry CARRETEY	Jean BARBE	Sandrine LAULAN	Sébastien GAY
12h30/13h00	<i>Thierry MARCHAND</i>	Véronique MUSOLINO	Thierry CARRETEY	Jean BARBE	Sandrine LAULAN	Sébastien GAY
13h00/13h30	<i>Thierry MARCHAND</i>	Véronique MUSOLINO	Thierry CARRETEY	Corine GLEYROUX	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves
13h30/14h00	<i>Thierry MARCHAND</i>	Véronique MUSOLINO	Thierry CARRETEY	Corine GLEYROUX	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves
14h00/14h30	<i>Thierry MARCHAND</i>	Émilie MAILLOU	Corine GLEYROUX	Josiane MARROT	LE DORTZ Yves	
14h30/15h00	<i>Thierry MARCHAND</i>	Émilie MAILLOU	Corine GLEYROUX	Josiane MARROT	LE DORTZ Yves	
15h00/15h30	<i>Thierry MARCHAND</i>	Émilie MAILLOU	Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE	LE DORTZ Yves		
15h30/16h00	<i>Thierry MARCHAND</i>	Émilie MAILLOU	Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE	Sébastien GAY		
16h00/16h30	Régine POVEDA	Roger VIGNEAU	Émilie MAILLOU	Josiane MARROT	Sébastien GAY	
16h30/17h00	Régine POVEDA	Roger VIGNEAU	Émilie MAILLOU	Josiane MARROT	Sébastien GAY	
17h00/17h30	Régine POVEDA	Roger VIGNEAU	Thierry MARCHAND	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves	
17h30/18h00	Régine POVEDA	Roger VIGNEAU	Thierry MARCHAND	Sandrine LAULAN	LE DORTZ Yves	

*La présidence du bureau de vote ne peut être assurée que par 2 personnes sur l'ensemble de la journée, à savoir le Maire, et durant son absence, par son suppléant (un adjoint).

DOSSIER N°8
BILAN D'ACTIVITES 2019 DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Madame la Maire présente le bilan d'activités 2019 de Val de Garonne Agglomération (vidéo de 10min)

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Travaux sur la canal

Madame la Maire informe que VNF a profité de la vidange du Canal en février pour mandater une entreprise spécialisée, Tovo, afin qu'elle colmate les fuites d'eau qui fragilisaient la digue du canal du côté de la cale. La première phase a consisté à assécher, puis nettoyer le fond du canal, en évacuant la vase sur une longueur de 100 mètres. Ensuite un géotextile a été fixé au sol pour assurer la robustesse de l'ouvrage puis une bâche géomembrane a été déposée afin d'assurer l'étanchéité.

La dernière étape a consisté à recouvrir cette bâche d'un lit d'argile avant de pouvoir à nouveau remplir le canal.



2/ Problème réseau 4G Orange

Madame la Maire informe que depuis le 17 décembre, un problème de carte système sur l'antenne-relais du Château d'eau de Meilhan génère des coupures en cours de communication.

Les techniciens d'Orange ont identifié la panne et devraient intervenir sur site dès que les conditions météo seront favorables. En attendant, il est fortement recommandé aux clients mobiles Orange de se connecter en priorité au réseau 3G (qui a été boosté provisoirement). La manipulation est à effectuer directement sur les smartphones, dans les paramètres réseau.

3/ Rallye pédestre

Madame la Maire informe que le 42^{ème} rallye pédestre Marmande-Meilhan se déroulera le dimanche 08 mars 2020, en présence du recordman de l'épreuve Alex GONZALES. Une dernière réunion du comité d'organisation se tiendra **lundi 02 mars à 18h30** à la mairie. Les élus sont conviés à apporter leur aide pour cette course organisée par la municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

Jean BARBE demande quand vont débiter les travaux de la falaise qui longe la RD116.

Émilie MAILLOU répond que cela devrait débiter au mois de mai.

Jean BARBE demande si le département a le budget nécessaire.

Émilie MAILLOU répond que oui mais il y avait d'autres priorités.

Romuald LEROUSSEAU demande s'il est judicieux de fermer la route au mois de mai.

Émilie MAILLOU pense qu'un côté de la route pourra rester ouvert.

Madame la Maire informe qu'elle a demandé au Département de ne pas réaliser les travaux cet été.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE demande à avoir plus de précisions sur le projet de réhabilitation du restaurant du Tertre, porté par l'association « 1000 cafés ». Il ne faudrait pas que cela fasse concurrence à « la Péniche » qui va rouvrir.

Madame la Maire informe que la Péniche sera uniquement un restaurant, qui pourra servir à boire avec le repas. De toute façon « 1000 cafés » ne se positionnent pas si un commerce identique est déjà présent sur la commune.

Jean BARBE demande où en sont les travaux à Courtebotte

Madame la Maire répond que le calendrier est respecté, avec une fin prévue en avril, s'il n'y a pas de contretemps.

Ce conseil municipal étant le dernier de la mandature, **Madame la Maire** tient à saluer les élus qui se sont impliqués dans la vie communale et qui l'ont soutenue durant ces 6 années.

Elle remercie celles et ceux qui ne brigueront pas un nouveau mandat, et qui ont porté de nombreux dossiers, toujours avec un œil bienveillant : Danielle FONTAINE à la commission Patrimoine et Urbanisme, Roger VIGNEAU à la commission Voirie, Pierrette DULAC à la commission Enfance, sans oublier Romuald LEROUSSEAU (notamment lors des crues), Brigitte THOUMAZEAU, Nathalie DELAUNAY et Thierry CARRETEY.

Madame la Maire a été fière de porter Meilhan à Paris durant les 3 années où elle a été députée. Elle remercie les adjoints qui ont pris le relais pendant son absence.

Elle a toujours travaillé pour Meilhan et elle est fière de voir la beauté et le dynamisme de ce village.

Elle regrette que certains élus n'aient été que dans l'opposition durant ces 6 années. Meilhan est un village que nous aimons et non un village en déclin comme certains le laissent penser.

Enfin elle remercie la presse pour sa neutralité.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Maire** clôt la séance à 11 heures.